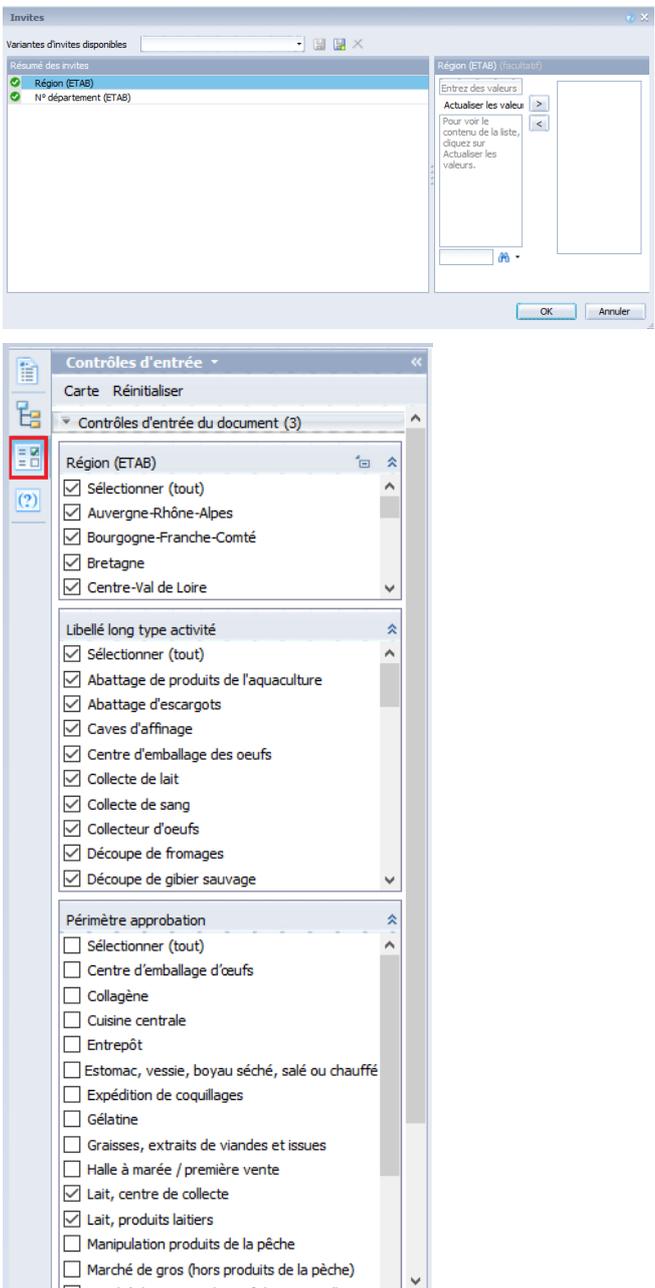
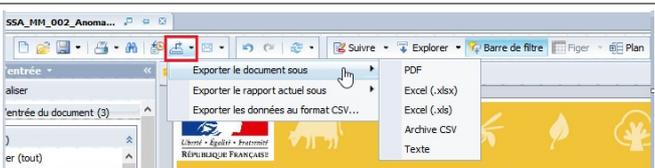


# ANNEXE 9 : UTILISATION DE LA REQUÊTE DEDAL VISANT À METTRE À JOUR LES DONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS AGRÉÉS AU TITRE DU RÈGLEMENT (CE) N°853/2004.

La requête SSA\_MM\_002\_Anomalies est mise à disposition dans le répertoire DEDAL/THEMATIQUES/SSA.

<p>Invites en fonction du besoin, le numéro de département ou la région peut être saisie dans l'invite de la requête.</p> <p>Une fois l'invite choisie, il est possible de limiter les données à mettre à jour en utilisant un contrôle d'entrée, il convient de cliquer sur le symbole  à gauche de l'écran.</p> <p>Ceci permet de sélectionner, une région ou un ou des types d'activité ou un ou des périmètres d'approbation si l'on veut travailler sur une région et/ou une filière en particulier.</p>	 <p>The screenshot shows the 'Invites' window with a list of regions (Région (ETAB)) and a control panel (Contrôles d'entrée) with three sections: 'Région (ETAB)', 'Libellé long type activité', and 'Périmètre approbation'. Each section has a 'Sélectionner (tout)' checkbox and a list of specific items with checkboxes.</p>
<p>Le rapport DEDAL est composé de plusieurs onglets, ces éléments peuvent être exportés dans un tableau en cliquant sur  puis sur exporter le document sous</p>	 <p>The screenshot shows the application window with the 'Exporter le document sous' menu open, displaying options: PDF, Excel (.xlsx), Excel (.xls), Archive CSV, and Texte.</p>

Les actions à mener pour mettre à jour les données sont décrites ci-après pour chaque onglet.

Établissement avec SIRET fermé (UA active et agrément valide).....	3
Agrément valide et UA fermée.....	6
Agrément conditionnel supérieur à 6 mois.....	7
Approbation sans statut défini dans Resytal.....	8
Établissement sans enseigne.....	9
Numéro d'approbation non conforme.....	10
SIRET avec plusieurs approbations.....	11
SIRET avec Agrément valide et Dérogation valide.....	12
Approbation avec plusieurs SIRET.....	13
Inadéquation entre périmètre et type d'activité.....	14

## Établissement avec SIRET fermé (UA active et agrément valide)

Usagers	Unité d'activité active SIRET avec date de cessation d'activité
Approbations	Approbation : Valide Périmètre : Agrée ou Conditionnel

Dans ce cas, les établissements ne sont plus reportés sur les listes officielles.

La description des éléments à mettre en œuvre est séparée pour les abattoirs et les autres établissements agréés.

**Cas des abattoirs :**

Situation	SIRET concerné	Usagers	Approbations
Il convient d'étudier chaque cas, l'établissement est-il toujours en activité ? (sur tout ou partie de ses UA)  - Si <b>non</b> , en l'absence d'activité, <b>fermer l'établissement et archiver l'approbation.</b>		Fermer l'UA ou les UA Dans le cas où plus aucune UA n'est active, fermer l'établissement	Archiver le périmètre et l'approbation
- Si <b>oui</b> , <b>faire le point sur l'agrément</b> (nouveau SIRET ?)  <b>Dans le cas où le numéro d'agrément peut être conservé<sup>1</sup></b>	Lors d'un changement de numéro de SIRET, il est possible d'effectuer un simple transfert d'approbation de "l'agrément UE" afin de conserver l'ancien numéro d'agrément. Cependant l'adresse rattachée au nouveau numéro SIRET doit impérativement correspondre à l'adresse de l'activité de l'établissement et non à un siège social situé à une autre adresse.  <b>Point d'attention</b> : le transfert de l'ancien numéro d'agrément ne peut être réalisé qu'à l'issue d'une démarche d'agrément complète : dossier de demande d'agrément sanitaire complet et jugé recevable, visite sur site satisfaisante permettant la délivrance d'un agrément conditionnel. <b>Cette démarche doit être anticipée par le nouvel exploitant.</b>		
	Ancien SIRET	Transférer les unités d'activité (bouton Actions « Transférer les unités d'activité »)	Transférer les différents dossiers d'approbation valides vers le nouvel établissement (nouveau SIRET) (bouton Actions « Transférer le dossier »).
	Ancien SIRET	Fermer l'établissement	

<sup>1</sup> Dans certaines situations il est nécessaire d'attribuer un nouveau numéro d'agrément plutôt que de conserver l'ancien et notamment en cas de modification de l'activité par le nouvel exploitant. Les besoins de conservation de l'ancien numéro d'agrément doivent être justifiés par le professionnel. Il ne peut pas s'agir d'une démarche automatique.

Situation	SIRET concerné	Usagers	Approbations
	Nouveau SIRET	Reporter le numéro ONA de l'ancien établissement sur le nouvel établissement bouton « Ajouter un identifiant », type d'identifiant ONA, valeur = celle de l'identifiant ONA de l'ancien établissement. Le numéro doit compter 4 caractères, il convient de compléter la saisie par des zéro, par exemple sur l'ancien établissement l'ONA prend la valeur 40, sur le nouvel établissement, il conviendra de mettre la valeur 0040.	Pour chaque approbation valide (Agrément UE, dérogation à l'obligation d'étourdissement: etc ...) pour chaque périmètre transféré, affecter l'unité d'activité correspondante du nouvel établissement Mettre à jour le statut du dossier d'approbation et la date du statut Attention, il convient de ne pas créer de nouveau dossier d'approbation dans ce cas
<b>Dans le cas où un nouveau numéro d'agrément est créé</b>	Ancien SIRET	Fermer les unités d'activité Fermer l'établissement	Archiver les périmètres, archiver l'approbation
	Nouveau SIRET	Créer l'établissement et les unités d'activité et leurs caractéristiques Sur chaque unité d'activité créer un identifiant de type LIBRE pour renseigner les catégories d'animaux abattus par unité d'activité. Ce champ libre doit contenir uniquement la ou les catégories d'animaux abattus sur la chaîne d'abattage (ou unité d'activité), écrites en toutes lettres et sans majuscules, en les séparant par un "tiret du 6" ("espace""tiret du 6""espace") Les catégories utilisables sont exclusivement les suivantes : gros bovins - veaux - porcs - ovins - caprins - chevreaux - solipèdes - gros gibiers d'élevage Reporter le numéro ONA de l'ancien établissement sur le nouvel établissement bouton « Ajouter un identifiant », type d'identifiant ONA, valeur = celle de l'identifiant ONA de l'ancien établissement. Le numéro doit compter 4 caractères, il convient de compléter la saisie par des zéro, par exemple sur l'ancien établissement l'ONA prend la valeur 40, sur le nouvel établissement, il conviendra de mettre la valeur 0040.	Créer les dossiers d'approbations nécessaires (Agrément UE, dérogation à l'obligation d'étourdissement, etc ...), définir le périmètre d'approbation adapté à chaque unité d'activité.

**Autres établissements agréés :**

Situation	SIRET concerné	Usagers	Approbations
<p>Il convient d'étudier chaque cas, l'établissement est-il toujours en activité ? (sur tout ou partie de ses UA)</p> <p>- Si <b>non</b>, en l'absence d'activité, <b>fermer l'établissement et archiver l'approbation.</b></p>		<p>Fermer l'UA ou les UA</p> <p>Dans le cas où plus aucune UA n'est active, fermer l'établissement</p>	<p>Archiver le périmètre et l'approbation</p>
<p>- Si <b>oui</b>, <b>faire le point sur l'agrément</b> (nouveau SIRET?)</p> <p><b>Dans le cas où le numéro d'agrément peut être conservé</b></p>	<p>Lors d'un changement de numéro de SIRET, il est possible d'effectuer un simple transfert d'approbation de "l'agrément UE" afin de conserver l'ancien numéro d'agrément. Cependant l'adresse rattachée au nouveau numéro SIRET doit impérativement correspondre à l'adresse de l'activité de l'établissement et non à un siège social situé à une autre adresse.</p> <p><b>Point d'attention :</b> le transfert de l'ancien numéro d'agrément ne peut être réalisé qu'à l'issue d'une démarche d'agrément complète : dossier de demande d'agrément sanitaire complet et jugé recevable, visite sur site satisfaisante permettant la délivrance d'un agrément conditionnel. <b>Cette démarche doit être anticipée par le nouvel exploitant.</b></p>		
	Ancien SIRET	Transférer les unités d'activité (bouton Actions « Transférer les unités d'activité »)	Transférer les différents dossiers d'approbation valides depuis l'ancien SIRET (bouton Actions « Transférer le dossier »).
	Ancien SIRET	Fermer l'établissement	
	Nouveau SIRET		<p>Pour chaque périmètre transféré, affecter l'unité d'activité correspondante du nouvel établissement (créé sous le nouveau SIRET)</p> <p>Mettre à jour le statut du dossier d'approbation et la date du statut</p> <p>Attention, il convient de ne pas créer de nouveau dossier d'approbation dans ce cas</p>
<p><b>Dans le cas où un nouveau numéro d'agrément est créé</b></p>	Ancien SIRET	<p>Fermer les unités d'activité</p> <p>Fermer l'établissement</p>	<p>Archiver les périmètres, archiver l'approbation</p>
	Nouveau SIRET	<p>Créer l'établissement et les unités d'activité et leurs caractéristiques</p>	<p>Créer le dossier d'approbation, définir le périmètre d'approbation adapté à chaque unité d'activité.</p>

## Agrément valide et UA fermée

Usagers	Unité d'activité : fermée SIRET actif
Approbations	Approbation : Valide Périmètre : Agrée ou Conditionnel

	Usagers	Approbations
Même si l'unité d'activité est fermée, tant que le périmètre n'est pas archivé, l'approbation est publiée sur les listes officielles. Il convient dans ce cas d'archiver le périmètre d'approbation.	pas d'action à engager	Archivage périmètre approbation Dans le cas où il n'y a plus de périmètre agréé ou conditionnel au niveau de l'établissement, archivage de l'approbation

Cette correction ne s'applique pas dans le cas des activités liées à l'export nécessitant que l'établissement fasse l'objet d'une double publication sur les listes officielles dans l'attente que le nouveau numéro d'agrément soit reconnu par chacun des pays tiers de destination.

## Agrément conditionnel supérieur à 6 mois

Usager	Unité d'activité : active SIRET actif
Approbation	Approbation : Valide ou non renseigné Périmètre : Conditionnel Date de début de l'état >= 190 jours

### Article 4 de l'arrêté du 8 juin 2006

La durée totale de l'agrément conditionnel ne peut excéder six mois.

En cas de non-renouvellement de l'agrément conditionnel ou de non-délivrance de l'agrément, les points de non-conformité sont notifiés à l'exploitant. L'exploitant de l'établissement souhaitant présenter une nouvelle demande devra répondre à ces éléments point par point.

	Usagers	Approbations
<b>Il convient d'étudier chaque cas :</b>		
<b>Non renouvellement de l'agrément conditionnel ou non délivrance de l'agrément</b>		Mettre à jour l'état de l'approbation à « Non valide » et mettre à jour l'état du périmètre à « Refusé »
Par la suite :		
Si le professionnel abandonne sa démarche de demande d'agrément et l'activité concernée	Fermer l'unité d'activité	
Si le professionnel abandonne sa démarche de demande d'agrément mais poursuit l'activité concernée (sans agrément)	Pas d'action à engager dans le cas des EANA Fermeture de l'unité d'activité dans les autres cas (il aura une UA de remise directe, producteur fermier ou métier de bouche)	
Si le professionnel continue dans sa démarche d'agrément et dépose une nouvelle demande d'agrément et qu'elle aboutit à la délivrance d'un agrément conditionnel	pas d'action à engager	Mettre à jour l'état de l'approbation à « Valide » et mettre à jour l'état du périmètre à « Conditionnel »
<b>Oubli de mettre à jour le statut du périmètre de conditionnel à agréé</b>	pas d'action à engager	Mettre à jour l'état du périmètre à « Agréé »

### Approbation sans statut défini dans Resyral

Usagers	Unité d'activité : active SIRET actif
Approbations	Approbation : Non valide ou non renseigné Périmètre : Conditionnel ou Agréé Date de début de l'état <190 jours

La liste des établissements agréés en France est mise à jour quotidiennement et publiée sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture. Afin de maintenir cette liste à jour, il est impératif de saisir dans les applications métier l'attribution de l'agrément dès la délivrance de l'agrément conditionnel, car un établissement titulaire d'un agrément conditionnel peut mettre ses produits sur le marché de l'Union européenne (UE) et doit donc apparaître sur ces listes.

Situation	Usagers	Approbations
Alors que le statut du périmètre (conditionnel ou agréé) doit faire l'objet d'une publication de l'établissement sur la liste officielle, l'état de l'approbation (non valide ou non renseigné) ne conduit à sa publication.	pas d'action à engager	Mise à jour de l'état de l'approbation à « Valide »

### Établissement sans enseigne

Usagers	Unité d'activité : active SIRET actif Enseigne INSEE : Etablissement sans enseigne
Approbations	Approbation : Valide

Situation	Usagers	Approbations
La mention « Etablissement sans enseigne » est reportée sur la liste officielle	Actualiser l'établissement via SIRIUS	pas d'action à engager

Liste officielle :

33.036.008	85406348400018	SOCIETE BAZADAISE DE DECOUPE - Etablissement sans enseigne	RTE DE GRIGNOLS	33430	BAZAS	CP	V(MP);XII(PP)	B-C/O-P
------------	----------------	--	-----------------	-------	-------	----	---------------	---------

### Liste des Etablissements

Filtre local :

<input type="checkbox"/>	Identifiant	Enseigne usuelle / Dénomination	Dpt.	Commune	Statut activité	Actions
<input type="checkbox"/>	SIRET 85406348400018	<a href="#">SOCIETE BAZADAISE DE DECOUPE</a>	33	BAZAS	En activité	Actions ▾

Liste de 1 élément présenté par : 20 ▾

Export CSV

- Consulter l'établissement
- Modifier l'établissement
- Consulter les unités d'activités
- Créer une unité d'activité
- Transférer les unités d'activité
- Consulter les exploitations
- Actualiser via SIRIUS**
- Fermer l'établissement
- Consulter l'entreprise
- Gestion des références bancaires

## Numéro d'approbation non conforme

Usagers	Unité d'activité : active SIRET actif
Approbations	Approbation : Valide Périmètre : Conditionnel ou Agréé

Le format du numéro d'approbation est différent de la norme : absent, différent de 10 caractères ou égal à 10 caractères sans les point « . »

Situation	Usagers	Approbations
<p>Il convient d'étudier chaque cas, l'établissement est-il toujours en activité ?</p> <p>Si oui</p> <p><b>Le dossier d'approbation ne comprend pas de numéro.</b> Il s'agit d'un cas de reprise de SIGAL, lorsque le numéro d'agrément était défini sur l'établissement, il n'a pas été repris dans Resytal.. Dans ce cas, l'établissement n'est pas reporté sur les listes officielles.</p> <p><b>Le numéro d'approbation n'est pas normé</b></p>	<p>pas d'action à engager</p>	<p>La modification n'est pas possible en département. Il convient d'envoyer un message à la boîte <a href="mailto:bamra.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr">bamra.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr</a> pour demander la correction du numéro, en indiquant le numéro d'agrément initialement attribué à l'établissement.</p>
<p>Si non :</p>	<p>Fermer les unités d'activité Fermer l'établissement</p>	<p>Archiver les périmètres, archiver l'approbation</p>

## SIRET avec plusieurs approbations

Usagers	Unité d'activité : active SIRET actif
Approbations	Approbation : Valide Périmètre : Conditionnel ou Agréé

Sont exclus du champ de cet onglet, les approbations des navires et les approbations des producteurs laitiers en alpage/estive.

Le numéro SIRET permet d'identifier géographiquement chaque entreprise ou chaque établissement de la même entreprise. Il identifie **le lieu où est produite l'activité** du ou des établissements que détient l'entreprise. **Lorsqu'il y a plusieurs activités, un unique numéro d'agrément est attribué à l'établissement.**

**Si l'activité est produite dans plusieurs locaux ayant chacun une adresse différente, chacun doit avoir un numéro SIRET différent.**

Ce numéro SIRET **change à chaque fois que l'adresse d'un établissement change** ; ce changement doit être signalé par le professionnel concerné au Centre de Formalités des Entreprises (pour le secteur alimentaire, il s'agit des chambres consulaires : chambre d'agriculture, des métiers et du commerce et de l'industrie), qui fournit alors un nouveau numéro SIRET à l'entreprise.

Ces informations, relatives aux modalités d'identification et d'enregistrement des entreprises au titre du Code de Commerce sont disponibles sur le site suivant, vers lequel vous pouvez renvoyer les professionnels : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32135>.

Cas d'une entreprise multi-site

Entreprise multi-sites ou entreprise possédant deux établissements exerçant une activité agréée à deux adresses différentes :

- chaque établissement de l'entreprise doit posséder son propre numéro SIRET rattaché à son adresse ;
- un numéro d'agrément différent doit être attribué à chaque adresse de lieu d'activité

Situation	Usagers	Approbations
Il convient d'étudier chaque cas, la commune de l'unité d'activité peut orienter l'expertise.  Si l'activité agréée est réalisée à deux adresses différentes, il conviendra de demander à l'établissement un SIRET pour chaque adresse de réalisation des activités.	Sur le nouveau SIRET, création de l'établissement et unité(s) d'activité correspondant au(x) périmètre(s) d'agrément.	Transférer le dossier d'approbation en lien avec le nouveau SIRET depuis l'ancien SIRET (bouton Actions « Transférer le dossier ») Pour chaque périmètre transféré, affecter l'unité d'activité correspondante du nouvel établissement (créé sous le nouveau SIRET)
Si toutes les activités de l'établissement sont réalisées à la même adresse alors il conviendra d'archiver un des deux numéros d'agrément, l'établissement ne conservant qu'un seul numéro pour une adresse de réalisation des activités.	pas d'action à engager	Archiver le dossier d'approbation correspondant au numéro non conservé.  Définir les périmètres d'agrément du dossier d'approbation archivé au niveau du dossier d'approbation conservé.

## SIRET avec Agrément valide et Dérogation valide

Usagers	Unité d'activité : active SIRET actif
Approbations	Approbation : Valide Périmètre : Conditionnel ou Agréé Dérogation : Valide Périmètre : Valide

Au sein d'une unité de production d'un même établissement, il convient de privilégier un unique statut sanitaire. Cependant, pour des raisons historiques, certains établissements disposent à ce jour d'un double statut.

Cependant, si deux statuts devaient exister les conditions suivantes doivent être respectées :

- les activités concernées doivent s'exercer dans des locaux distincts au sein de l'établissement,
- les produits nus de « statut » différent ne se croisent pas (y compris au niveau des matières premières),
- une traçabilité rigoureuse des différents produits est mise en place,
- l'organisation est décrite dans une pièce annexée au dossier d'agrément.

Situation	Usagers	Approbations
Il convient d'étudier chaque cas.  Si la dérogation et l'agrément portent sur les mêmes activités (par exemple, un établissement avec un agrément Lait, produits laitiers et une dérogation Produits laitiers)		Archiver l'approbation (Dérogation ou Agrément UE) selon le statut de l'établissement
Si la dérogation et l'agrément ne portent pas sur les mêmes activités (par exemple Agrément pour la découpe et Dérogation PABV, PC, PV, viandes fraîches des espèces autres que boucherie) et si les conditions décrites ci dessus ne sont pas respectées, il convient de demander à l'exploitant un agrément pour l'ensemble de ses activités.	Création de l'unité d'activité de type mise sur le marché	Affecter le périmètre ad'hoc sur cette unité d'activité  A noter dans le secteur des produits carnés, dans le cas de petites structures où toutes les activités (découpe, PABV et préparation de viande) son réalisées dans les mêmes locaux, plusieurs périmètres peuvent être définis sur l'unité d'activité Transformation de produits carnés.
Si la dérogation et l'agrément ne portent pas les mêmes activités (par exemple Agrément Découpe et Dérogation Repas ou préparations culinaires élaborées à l'avance constituant le plat principal d'un repas) et les conditions décrites ci dessus sont respectées, aucune correction n'est nécessaire.	Pas d'action à engager	Pas d'action à engager

## Approbation avec plusieurs SIRET

Usagers	Unité d'activité : active ou fermée SIRET actif
Approbations	Approbation : Valide Périmètre : Conditionnel ou Agréé

Un numéro d'agrément ne peut être associé à plusieurs établissements (SIRET).

Situation	Usagers	Approbations
<p>Il convient d'étudier chaque cas</p> <p>Il n'y a plus d'activité dans un des établissements. A noter que même si l'unité d'activité est fermée, elle apparaît toujours sur les listes officielles.</p>	Archiver les unités d'activité et l'établissement le cas échéant	Archiver l'approbation
<p>Si les établissements sont encore en activité, il convient d'expertiser au cas par cas. Dans le cas d'un atelier collectif, il y existe une fiche dédiée à ce sujet qui est annexée à l'instruction technique Agrément.</p> <p>Vous pouvez faire part de vos difficultés en envoyant un message à la boîte BAMRA <a href="mailto:bamra.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr">bamra.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr</a></p>		

### Inadéquation entre périmètre et type d'activité

Usagers	Unité d'activité : active SIRET actif
Approbations	Approbation : Valide Périmètre : Conditionnel ou Agréé

Dans Resytal, il existe une contextualisation entre le périmètre d'agrément et le type d'activité. Dans un certain nombre de cas (issus de la reprise de SIGAL), le périmètre d'agrément n'est pas cohérent avec le type d'activité.

Situation	Usagers	Approbations
<p>Il convient d'étudier chaque cas, l'établissement a-t-il bien lieu d'être agréé au titre de cette activité ?</p> <p>Si oui</p>	<p>Si elle n'existe déjà pas, création d'une unité d'activité dont le type est en cohérence avec le périmètre d'agrément</p> <p>Si l'unité d'activité objet de l'anomalie n'a plus de périmètre d'agrément, archiver l'unité d'activité</p>	<p>Affecter le périmètre d'agrément à l'unité d'activité en cohérence avec le type d'activité</p>
<p>Si non</p>	<p>A étudier au cas par cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fermeture de l'unité d'activité</li> <li>- création d'une unité d'activité</li> <li>- maintien de l'unité d'activité</li> </ul>	<p>Archiver le périmètre d'agrément et l'approbation s'il n'existe plus de périmètre agréé ou conditionnel pour cette approbation.</p>